

DESS santé publique

actions et management

Paris v, Paris vi,
Paris vii, Paris xi,
ENSP Rennes

RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

M. Brodin, S. Gottot
Département de santé publique
D. Deugnier
ENSP

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

C. Générat
Faculté Xavier Bichat
16, rue Henri Huchard
75018 Paris
tél. 44 85 63 30
fax 44 85 63 34

OBJECTIFS

Le DESS santé publique est une formation professionnelle approfondie, son principal objectif est de former au *management des services et des actions en santé publique*. À la fin de l'enseignement, les étudiants doivent être capables de ► faire des synthèses de connaissances, ► argumenter les décisions, ► élaborer des solutions techniquement efficaces, humainement acceptables et économiquement supportables, ► contribuer à optimiser la gestion des ressources, ► développer des programmes, et avoir acquis ► une capacité de négociation.

PUBLIC

► Étudiants en formation initiale (diplômés de maîtrise de sciences de la nature ou de la vie, de sciences sanitaires ou sociales, internes des hôpitaux se spécialisant en santé publique, ou autre maîtrise admise en équivalence : sciences économiques, sociologie, gestion, droit...) ► Professionnels de santé en formation continue (formation de niveau 2^e cycle et expérience professionnelle jugée suffisante par le comité de DESS. Par exemple : agents des collectivités territoriales (Action sanitaire et sociale, ASE, PML...) ou de l'État (santé scolaire...), personnels des institutions de gestion et de financement des soins (directions hospitalières, mutuelles et organismes de sécurité sociale), équipes de santé publique hospitalières, médecins généralistes, professionnels d'organismes para-publics ou du monde associatif (notamment ceux intervenant dans les pays en développement), ceux qui sans exercer un métier de santé publique, voudraient découvrir une approche sociétale des problèmes de santé (cliniciens, directeurs d'hôpitaux, gestionnaires, ingénieurs sanitaires, pharmaciens, élus, syndicalistes...)

DÉBOUCHÉS

► Les services de l'État ou des collectivités territoriales (régions, départements, communes) concernés par la gestion des services de santé, et par les activités socio-sanitaires (PMI, médecine scolaire...) et par la surveillance et l'intervention sur l'environnement. ► Les organismes de protection sociale et les mutuelles. ► Les associations gouvernementales ou non, nationales ou internationales concernées par l'action sanitaire ou sociale, notamment dans le tiers monde. ► Les activités collectives ou communautaires, au niveau local et dans le cadre du développement social.

PROGRAMME

Tronc commun

Il introduit les concepts, les méthodes de gestion et d'intervention en santé publique et d'analyse des politiques sanitaires et sociales. Il comporte 4 modules de 50 h ► économie et droit de la santé, ► épidémiologie, ► gestion et évaluation des actions sanitaires et sociales, ► évaluation des institutions sanitaires.

Options professionnelles

Les options professionnelles sont orientées dans 3 domaines de pratique de santé publique : l'environnement, la santé communautaire et la gestion des services. Chaque option comporte d'une part 3 modules de 30 heures introduisant les principaux concepts du domaine d'expertise, et d'autre part 4 modules de 15 heures portant sur des applications pratiques.

Diagnostic et intervention en santé environnementale

► Qualité des milieux, expositions, effets ► Évaluation des risques ► Gestion des risques

Santé communautaire et développement social urbain

► Les politiques urbaines ► Les approches communautaires ► Analyses qualitatives et outils de développement

Organisation et gestion des services et programmes de santé dans les collectivités territoriales

► Planification et évaluation des programmes et des actions ► Organisation, financement et gestion des services et des établissements sanitaires et sociaux ► Méthodes de gestion des relations humaines et sociales

Stage

Le stage se déroule sur une période de 2 mois soit en continu sur l'année soit en fin de formation académique dans une structure de l'option professionnelle. Au cours de ce stage est réalisé un mémoire portant sur l'analyse et la résolution d'une problématique de santé publique que ce soit en termes de santé ou de services.

Institut de formation et de recherche

Création de l'Institut universitaire francilien de formation et de recherche en santé publique par décret n° 93-544 du 27 mars 1993 (cf. p. 31). Il est placé sous la double tutelle du ministre chargé de l'Enseignement supérieur et du ministre chargé de la Santé. Son siège est à Saint-Maurice (Val-de-Marne).